



REF AER3B1B2

RS 1132

Mis à jour 25 août 2021

Module PART 66 | Module 3 : Principes essentiels d'électricité B1.1- B1.3- B2

FORMATION COURTE, FORMATION TECHNIQUE LICENCE PART 66

Istres | Pôle Formation UIMM SUD – AFPI Provence

Dates | Nous consulter

CONTACT

Imane Garba

04 42 11 37 94

garba@cfaiprovence.com

COÛT

Tarifs disponibles sur demande

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maîtriser les bases de l'électricité pour comprendre les systèmes électriques sur les avions.

DURÉE ET ORGANISATION

Durée | 49 heures (7 jours)

Nombre de stagiaires | 4 à 12

PROGRAMME

Le programme de ce module reprend les principaux éléments du référentiel de la PART 66 décrits dans la réglementation Européenne CE 1321/2014.

Il cible les éléments essentiels relatifs à la connaissance des sujets / matières suivantes :

- Théorie des électrons
- Electricité statique et conduction
- Terminologie électrique
- Génération de l'électricité
- Sources d'électricité à courant continu
- Circuits de courant continu
- Résistance/résistances, ...

VALIDATION

- Attestation PART 147 délivrée au stagiaire si résultat QCM 75% du module suivi
- Attestation des acquis de la formation
- Attestation de fin de formation

ADMISSION

PUBLIC

- Mécaniciens aéronautiques désirant obtenir une licence européenne EASA Part 66
- Mécaniciens militaires en reconversion civile
- Toute personne ayant un niveau Baccalauréat général ou technique

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire d'un titre ou diplôme aéronautique reconnu ou d'un Baccalauréat général ou technique
- Avoir un dossier d'admission PART 147 validé auprès du centre de formation

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

OPTIONS AU CHOIX

Option 1 : Présentiel

- Cours et suivis en présentiel avec un formateur expert
- Accès aux supports de cours via la plateforme pédagogique*

Option 2 : A distance

- Accompagnement et suivi(s) individuel(s) personnalisé(s) de 2h par semaine avec un formateur expert

Module PART 66 | Module 3 : Principes essentiels d'électricité B1.1- B1.3- B2

- Accès aux supports de cours via la plateforme pédagogique*

Option 3 : Examen seul

- Examen seul en candidat libre en présentiel
- Pas d'accès aux supports de cours
- Pas de suivi individuel

**Accès à la plateforme pédagogique*

- *Exercices d'application pour contrôler la progression des stagiaires avant examen*
- *Livrets de cours homologués par l'Aviation Civile*
- *Bibliothèque technique*

Salles de cours et d'examen adaptées. Hall aéronautique de 3000m2 équipé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET EXAMEN

- Examen conforme au Règlement CE 1321/2014 de l'EASA (PART 147)
- Questionnaire à Choix Multiples : 52 Questions – 65 Minutes